

Mairie d'Ussel

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : **7 décembre 2022** Nombre de conseillers en exercice : **29**  Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

## Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Maryse BADIA; M. Gille BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CORNELISSEN; M. Pierrick CRONNIER; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Martine PANNETIER; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; Mme Sophie RIBEIRO; M. Jean-Marc SAUVIAT; Mme Françoise TALVARD; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

## Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro:

DL20221214-031

Matière:

9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet:

EXCEPTIONS AU REPOS DOMINICAL DANS LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL – DETERMINATION DE

LA LISTE DES DIMANCHES TRAVAILLES POUR L'ANNEE 2023

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail relatif aux exceptions au repos dominical dans les établissements de commerce de détail ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés dans les établissements de commerce de détail, pour l'année 2023, à douze, répartis comme suit :

- 15 janvier 2023

- 16 juillet 2023

- 10 décembre 2023

- 22 janvier 2023

- 27 août 2023

- 17 décembre 2023

02 juillet 2023

- 03 septembre 2023

24 décembre 2023

- 09 juillet 2023

10 septembre 2023

- 31 décembre 2023

Vu l'avis favorable à cette proposition, de Haute-Corrèze Communauté en date du 21 septembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 Abstentions (M. Pierrick CRONNIER, M. Yoann FIANCETTE, Mme Françoise TALVARD, Mme Patricia TILLET et Mme Elisabeth VENTADOUR), 1 voix Contre (M. Patrick COURTEIX) et 23 voix Pour, émet un avis favorable sur la proposition susvisée.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Conseil Dé

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE